

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 10 mars 2026, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2601-DM-529

Immeuble concerné : 900, rue Hector-Lanthier
Lot 6 642 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : I-1 320

Nature de la dérogation : La demande vise à :

- réduire à 1,16 % le pourcentage minimal de fenestration sur la façade donnant sur l'Autoroute 640, représentant une dérogation de 11,34 %, soit 90,72 % inférieure à la norme de 12,5 % prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage;
- autoriser le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A, représentant une dérogation à l'article 158 du règlement sur le zonage;
- autoriser l'entreposage de remorque en cour avant du côté de l'Autoroute 640, représentant une dérogation à l'article 45 du règlement sur le zonage.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effets :

- d'établir à 1,16 % le pourcentage minimal de fenestration sur la façade donnant sur l'Autoroute 640 pour cette propriété;
- de permettre le revêtement de panneau architectural (acier), calibre 22 comme revêtement de classe A pour cette propriété;
- de permettre l'entreposage de remorque en cour avant du côté de l'Autoroute 640 pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 19 février 2026.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2026.10